

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 25
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du 21 mars 2024

**L'an deux mille vingt-quatre
et le vingt-et-un mars à dix-huit heures**

Date de convocation
Le 14 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

Date d'affichage
Le 14 mars 2024

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, MME BRIGITTE MACHARD, MME FRANÇOISE CARRERE, MME PATRICIA RICHAUD, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME CHRISTINE WINKELMANN A MME SYLVETTE GILL, M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, M. MICHEL VIDAL A MME FRANÇOISE CARRERE, MME FLORENCE GOURLOT A MME MARIE-JOSE AUNAVE

ABSENTS : M. LOUIS DRIEY, M. ROLAND ROTICCI, M. PATRICK PICHON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Brigitte MACHARD

Rapporteur : Mme Isabelle DALADIER-MARTIN

Délibération
n°2024-030
Acquisition de deux
parcelles à Piolenc pour
l'aménagement d'un
bassin de rétention /
autorisation de
signature du compromis
de vente

Le rapporteur expose :

La Communauté des communes envisage d'aménager un bassin de rétention des eaux pluviales à Piolenc, avenue Henri Fabre, sur deux parcelles d'une surface totale de 3638 m².

Les parcelles en question se trouvent en zone urbaine et permettraient de récupérer et stocker les eaux pluviales provenant des mayres et fossés qui traversent les deux lotissements du Puvier et le quartier du Cade.

La création de ce bassin de rétention vise à limiter les apports d'eaux de ruissellement dans le Rieu Foyro.

Des pourparlers ont été engagés avec les propriétaires et un accord a pu être trouvé sur le prix de cession de cette parcelle.

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 084-248400160-20240321-DEL2024_030-DE

**Délibération
n°2024-030
Acquisition de deux
parcelles à Piolenc pour
l'aménagement d'un
bassin de rétention /
autorisation de
signature du compromis
de vente**

La Communauté de communes va ainsi se porter acquéreur des parcelles référencées au Cadastre section BC n°15 et n°154 d'une superficie totale de 3638 m². Les propriétaires, M. Michel BERARD et Mme Aline FAYOLLE, ont consenti à vendre ces parcelles au prix de 65 000 €.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver l'acquisition de cette parcelle au prix convenu et à autoriser le Président à signer le compromis de vente, ainsi que l'acte de vente définitif, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve l'acquisition de deux parcelles situées avenue Henri Fabre à Piolenc, référencées au Cadastre section BC n°15 et n°154, d'une superficie de 3638 m², cédées au prix de 65 000 €, en vue de l'aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales,

Dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024, à l'article 2111 des dépenses d'investissement,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
Le : 29/03/2024
Et publié
Le : 29/03/2024